

dernier. Tout ce que je puis dire, c'est que les experts ne sont pas d'accord sur l'opportunité de recourir habituellement à cette épreuve. J'ai moi-même pris part à nombre d'entretiens à ce propos et je sais que l'adjudant général s'en préoccupe de nouveau. Au point où en est la question, il nous faudrait signaler que les services médicaux ne comportent pas le recours régulier à cette épreuve en raison de certains motifs que l'on a exposés au comité spécial, le printemps dernier, lorsque les officiers du service de santé ont comparu devant le comité, mais les officiers du ministère en ont repris l'étude attentive. Je ne sais trop si mon honorable ami faisait partie de ce comité.

Quant au traitement antidiphthérique, je n'ai pas remarqué si le rapport en fait mention et je ne pense pas qu'il en ait été question à la réunion du comité en cause. Du moins, il n'a pas été fait rapport de la question. J'ai toutefois pris note de ce qu'en dit mon honorable ami.

Pour ce qui est du classement hémoscopique, même le profane comprend qu'il faut le faire lorsque la chose est facile et que le simple fait de l'indiquer sur le disque d'identité semble constituer une chaîne complète de procédure en cas d'urgence.

La question de la répartition des médecins m'a été signalée de façon frappante par la proposition qu'on a présentée relativement à l'aide demandée en faveur des étudiants en médecine. C'est alors qu'on a compris la remarque de l'honorable député qui nous disait que les médecins ne seraient pas trop nombreux au Canada et qu'ils seraient probablement même trop rares. Cette question de la répartition a été et est encore à l'étude,—peut-être devrais-je dire la question d'une nouvelle répartition,—en ce qui regarde les services médicaux. Nous nous rendons compte que nous pouvons accroître le service médical, non seulement en recrutant plus de médecins mais en remaniant les fonctions et les obligations du personnel existant, et c'est ce que nous faisons.

En même temps, nous avons en l'esprit certains plans pour faciliter la solution du problème mentionné par l'honorable député, celui qui se pose devant plusieurs médecins désireux de savoir où est leur véritable devoir et où ils peuvent le mieux servir la communauté. Etant donné l'établissement de cette commission du service national sélectif, je considère,—c'est la première fois que je le dis publiquement, mais cette attitude est tout à fait judicieuse,—que nous de, l'armée, nous sommes simplement les clients, pour parler crûment, d'un organisme chargé de fournir le personnel de techniciens. Il ne s'agit pas

[L'hon. M. Ralston.]

seulement des médecins, mais aussi des ingénieurs, de certains chimistes et de certains hommes de science. Cette commission du service national sélectif, dont relève l'office de placement des techniciens en temps de guerre, peut nous indiquer en premier lieu où se trouvent les hommes, car elle possède toutes les données à cet égard, c'est-à-dire les médecins et les autres techniciens disponibles, et elle peut recevoir en même temps les demandes de l'armée, de la marine et de l'aviation et de toute autre section du service qui a besoin de techniciens, comme en l'occurrence, et elle peut en faire la répartition et donner des avis à ces médecins, chose impossible à un service déterminé. Elle sait où sont les hommes, elle connaît les besoins et elle peut coordonner ces deux éléments. C'est cet office, il me semble, qui peut aider les médecins à résoudre la difficulté de savoir comment ils peuvent le mieux servir la société. J'ai déjà exprimé cette façon de voir au recteur d'une université, au sujet d'une conférence que doit tenir ici, sous peu, une autre catégorie de techniciens. J'ai dit que je pensais qu'il n'appartenait pas à l'armée d'essayer de faire cela, mais que nous devrions plutôt présenter nos réquisitions au directeur du service sélectif national et lui demander de nous conseiller en se fondant sur sa connaissance de l'offre et de la demande.

Un point, le premier qu'a soulevé mon honorable ami, est nouveau pour moi; je veux parler de l'appel, dans le district militaire n° 3, d'un certain groupe d'un âge supérieur à celui des hommes appelés dans les autres districts. Cela relève naturellement du ministère des Services nationaux de guerre. Je ne puis expliquer à mon honorable ami pourquoi l'on appellerait, dans le district militaire n° 3, des jeunes gens dont l'âge va de vingt-et-un à trente ans, tandis que, dans les autres districts, on n'appelle que les jeunes gens dont l'âge va de vingt-et-un à vingt-cinq ans. Peut-être la raison qu'il donne est-elle exacte, et qu'en effet on a constaté dans ce district particulier une pénurie des jeunes gens appartenant au groupe d'âge inférieur. Je dois me contenter de lui assurer que je vais signaler la chose à l'attention de mon collègue le ministre des Services nationaux de guerre. Ainsi que je l'ai expliqué au comité hier soir, je demande un certain nombre d'hommes, sans mentionner l'âge, et ce ministre me fournit le nombre d'hommes que je demande en émettant une proclamation par laquelle il appelle le groupe d'âge qu'il juge nécessaire.

M. McCANN: L'anomalie de la situation vient de ce qu'on appelle des hommes dont l'âge va de vingt et un à trente ans dans le